



LA CHAUX-DE-FONDS Visite de la Villa Turque samedi

Samedi prochain, comme chaque 1er et le 3e samedi du mois, la Villa turque, construite en 1916 par Le Corbusier et aujourd'hui centre de relations publiques de l'entreprise horlogère Ebel, ouvrira ses portes au public de 11h à 16 heures. Rue du Doubs 167. /red

LA CHAUX-DE-FONDS

La justice confirme la sentence infligée aux deux hockeyeurs violeurs

Le Tribunal correctionnel de La Chaux-de-Fonds rejugeait hier après cassation les deux hockeyeurs reconnus coupables d'actes sexuels avec des enfants et prévenus de viols. Au terme d'une matinée d'audience, le jugement, clément, a été confirmé: trente mois de prison dont six ferme pour l'un, 22 mois avec sursis pour l'autre.

SOPHIE BOURQUIN

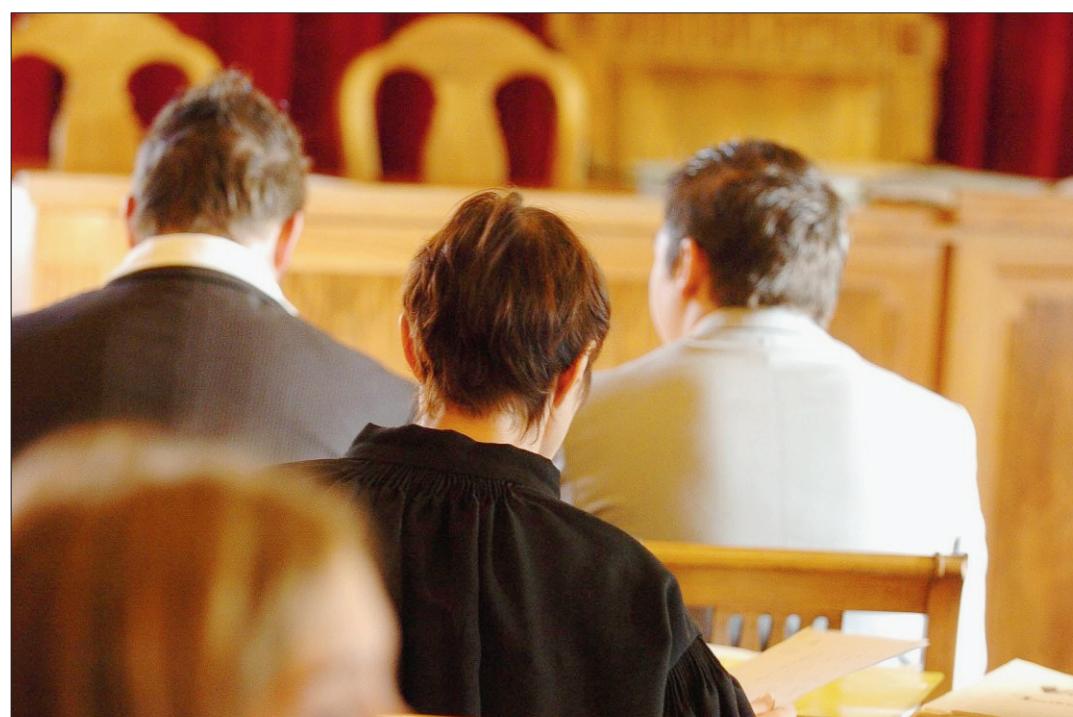
Non» et «arrête» sont des mots qui ont un sens avec lequel on ne transige pas. Si on commence à mettre des nuances, c'est la fin de la liberté sexuelle des femmes», a souligné hier le procureur Pierre Cornu au Tribunal correctionnel de La Chaux-de-Fonds, qui rejugeait après cassation Charles* et Henri*, les deux hockeyeurs chaux-de-fonniers qui se sont rendus tristement célèbres en août dernier, après leurs exploits sexuels avec une mineure de 14 ans.

Plutôt cool et assez sûrs d'eux, les deux jeunes mecs, 19 ans à l'époque des faits, comparaissaient une seconde fois devant la justice, au cours d'une audience à huis clos partiel, devant plusieurs journalistes. Après le recours de leur mandataire, la Cour de cassation du canton a estimé que les points du jugement concernant la contrainte et l'absence de consentement de la victime devaient être mieux motivés.

L'infraction d'actes d'ordre sexuels avec des enfants n'a pas été remise en question et le tribunal a confirmé hier son jugement en retenant à nouveau la prévention de contrainte sexuelle. «La victime a subi ces actes sous contrainte psychologique et physique. Compte tenu de la différence d'âge et de carrière, elle n'a pas pu se déterminer librement», a estimé la présidente Valentine Schaffter. «Ses signes de refus répétés n'ont pas été entendus. La contrainte a été consciente et voulue, le viol réalisé.» La présidente a confirmé la peine, «clément», de 30 mois de prison dont six ferme pour Charles, condamné aussi pour un second viol. Henri a pris 22 mois avec trois ans de sursis.

L'avocat de Patricia*, la jeune victime, a souligné la vision détestable que les deux jeunes sportifs avaient des femmes, considérées comme des lieux commodes où vider leurs glandes – pour employer un vocabulaire plus châtié que les prévenus. En tant que stars locales du hockey, ils bénéficiaient de tout un vivier adolescent et admirateur dans lequel ils ne se privaient pas de puiser, parfois pour des «parties à trois», comme ce fut le cas pour Patricia.

«La défense a tenté de faire passer la victime pour une allumeuse, mais ce n'était qu'une très jeune fille de 14 ans qui a vu sa vie basculer par la faute



PROCES DES HOCKEYEURS Les deux sportifs chaux-de-fonniers ont comparu une première fois en août, dans une salle du tribunal pleine de supporters. Hier, le huis clos partiel a été prononcé. (ARCHIVES RICHARD LEUENBERGER)

de deux jeunes adultes», a insisté l'avocat de la plaignante. Le procureur a rappelé le droit absolu de refuser tout acte sexuel en toute circonstance. Il a estimé qu'une peine plus clément que celle prononcée en août «ne serait pas une erreur, mais une faute. Nous n'avons rien entendu depuis qui permette de modifier notre opinion des prévenus: on a l'impression qu'ils n'ont toujours pas compris.» /SAB

*Prénoms fictifs

Les sportifs acquittés d'un autre viol

Les deux hockeyeurs rejugés hier étaient aussi accusés d'un autre viol, une histoire remontant à plus de cinq ans et que le tribunal n'a finalement pas retenue. Les prévenus ainsi que la plaignante, Laure*, étaient mineurs à l'époque des faits et la jeune fille ne souhaitait pas enfoncer les sportifs, juste «qu'on reconnaissasse ce qu'elle a subi», selon son avocat. D'après l'ordonnance de renvoi, Charles aurait profité d'une soirée dans un bar pour l'entraîner dans une cave non loin de là et lui imposer des relations sexuelles. Henri serait arrivé par la suite et aurait tenté d'obtenir aussi quelque chose, en

vain. Laure a dénoncé des menaces téléphoniques anonymes, des pressions pour lui faire retirer sa plainte. Les deux prévenus ont nié en bloc. Le tribunal a finalement estimé que le dossier «manquait de consistance et de cohérence.» Un flou au niveau de la date à laquelle le viol aurait eu lieu, d'abord en juillet 2002, puis soudainement en janvier 2003, a gêné le tribunal. «On a l'impression qu'elle a dû vivre quelque chose de traumatique, mais aucun élément ne permet d'affirmer qu'elle a été violée par Charles et Henri» a conclu la présidente Valentine Schaffter. /sab

Open air des Taillères en Mongolie



Entre La Brévine et les steppes de Mongolie, il n'y avait qu'une fine pellicule de rosée vendredi soir sur le parking des Taillères, celle du film de l'Open air, projeté après une bonne grillade apéritive. Et quel film! Avec «Urga» (le lasso des Mongoles), CinéVallée a visé juste, fidèle à sa volonté de montrer sous la voûte étoilée un film qui raconte une histoire d'hommes dans un autre coin de paradis. Et comme le ciel était estival, 130 personnes sont venues déplier leur chaise de camping devant l'écran. Ciel estival, mais fond de l'air frais. Les connaisseurs avaient pris la doudoune ou le sac de couchage. Bien vu... /ron

LE LOCLE

Des architectes en touristes sur les Monts

Vendredi en fin de journée, deux cars immatriculés en France voisine stationnaient devant les Malpierrres. Une soixantaine d'élus, architectes et urbanistes franc-comtois visitaient le nouveau «quartier écologique» qui chapeigne sur les Monts au Locle. Au pied du chantier, un large panneau annonce «un projet écologique d'envergure nationale».

«Il est reconnu par l'Office fédéral de l'environnement, en particulier parce qu'il rassemble de manière unique toutes les formes d'habitat en un seul lieu», dit Lucien Willemin, responsable du projet lancé par Procité SA. Les Malpierrres est (deux) lotissements existent déjà à l'ouest et au centre), ce sont 26 unités, avec des villas individuelles, mitoyennes, une chaînette de maisons contiguës et un immeuble de six appartements.

Dix parcelles ont trouvé preneurs.

«Les Suisses mettent en œuvre des démarches particulièrement innovantes», témoignait au terme de la visite Christine Wenger-Bidoyer, présidente du Conseil de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement qui couvre les départements du Doubs, du Jura et de Haute-Saône. Les visiteurs terminaient aux Monts une visite d'un jour après l'Ecoparc de Neuchâtel et dix maisons écologiques à Montézillon, les «Casetta», également menées par Procité et MSBR SA. «Ces projets sont source d'inspiration pour nous», a-t-elle ajouté.

L'architecte conseil vosgien Jean-Luc Gérard a également été séduit au Locle. «C'est déjà un site magnifique, face au soleil. Les formes sont simples, sans prétention et ça fonctionne. Par rapport à la France,



MALPIERRES Elus, architectes et urbanistes français sont venus voir le «quartier écologique» sur les Monts. (CHRISTIAN GALLEY)

je suis surpris par la qualité de la finition. On sent que cela va bien vieillir.»

Le nouveau conseiller communal loclois en charge de l'urbanisme, Cédric Dupraz, a accueilli ces touristes d'un genre nouveau. «Ce quartier est fondamental pour nous. Il reflète notre volonté de construire

dans un souci écologique, d'économie d'énergies et de développement durable.» Lucien Willemin a du coup salué le courage politique de la Ville du Locle, propriétaire du terrain, qui «a vu juste». Pour le promoteur, ces premiers cars aux Malpierrres ne sont pas les derniers... /ron

Départ du Tour du Jura cycliste place Espacité samedi

La 28e édition du Tour du Jura cycliste partira de La Chaux-de-Fonds samedi. Elle traversera les trois districts jurassiens sur 184 kilomètres. Départ vers midi place Espacité avant de mettre le cap sur Delémont. /red

«On a l'impression qu'ils n'ont toujours pas compris»

Pierre Cornu